Compte-rendu Table ronde 3

« Y a-t-il un avenir en dehors des métropoles »

Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

La Ministre salue le travail du rapport Malvy Lambert « pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun », ainsi que les maires de petites villes, fonction qu'elle a elle-même exercée (Morlaix).

La ministre estime partager beaucoup de ce qui est écrit dans la résolution finale des Assises et assure qu'il y a bien un avenir en dehors des métropoles. Elle trace les grandes lignes du projet de loi à venir sur la future carte des régions, en donnant l'exemple des CHU de Dijon et de Besançon, et de celui sur la répartition des compétences. Elle précise que les politiques publiques doivent être structurées à l'échelle du bassin de vie (NB : d'où l'augmentation du seuil des intercommunalités à 20 000 habitants, avec une souplesse), et que la gestion locale doit être rationalisée, notamment par la suppression des syndicats techniques, qui coûtent cher. La ministre précise qu'il faut sortir d'une vision qui divise le territoire entre métropoles et autres territoires. Les métropoles ont la responsabilité d'entraîner les territoires environnants, plutôt que de confisquer la richesse avec des métropoles « type Stratégie de Lisbonne ». La Ministre précise que le dumping intra-régional doit cesser.

« Dans ce concert-là, les petites villes sont un maillon essentiel, car ce sont elles qui font relais entre la métropole et la région d'un part, et le citoyen de la commune rurale la plus éloignée d'autre part ». La ministre salue également les maires de petites villes, nombreuses dans les couronnes périurbaines.

Enfin, la Ministre précise que la péréquation verticale doit progresser : la DGF des petites villes doit mieux valoriser les atouts des petites villes et les communes rurales. Quant à la péréquation horizontale, elle est nécessaire : les intercommunalités doivent être le lieu de la solidarité et le FPIC doit monter en puissance.

La Ministre conclue en félicitant les maires et adjoints de petite ville : « la quasi-chasse aux élus de France est une erreur [...] les citoyens ont besoin d'élus qui travaillent ». « Grâce aux élus, en France, nos citoyens ont des relais grâce aux élus ».

Frédérique Massat, députée de l'Ariège

Ce que les réformes à venir doivent garantir, c'est l'amélioration des services de proximité. Les intercommunalités sont les mieux placées pour les rendre, car elles combinent la proximité suffisante aux citoyens usagers, et la taille critique pour mettre en place ces services.

Si le département en tant qu'institution politique a vocation à être supprimé en 2020, il est utile de conserver un échelon intermédiaire, notamment pour veiller à la cohésion sociale. Enfin, la députée précise que la réforme doit mettre fin à l'uniformité.

Jean-Pierre Balligand, co-Président de l'Institut de la décentralisation et membre associé du bureau de l'APVF

Le co-président estime que c'est une vision écomiciste de la décentralisation qui a conduit à promouvoir les métropoles dans la première loi de décentralisation. C'est la panne de croissance qui a conduit à donner aux grandes villes les moyens d'être des pôles générateurs de richesse, afin de

relancer la croissance. Mais ce n'est pas pour autant à prendre pour une « victoire » des métropoles. La deuxième loi va réorganiser avec plus de clarté les domaines d'action de chaque niveau de collectivité. Jean-Pierre Balligand insiste en revanche pour que la question de l'action sociale soit bien considérée dans le second projet de loi. Le département jouait bien ce rôle, demain, ce peut être une autre formule, comme les fédérations d'intercommunalités dont on parle, par exemple.

De manière gnérale, la France doit pouvoir se laisser la possibilité d'agir de manière différenciée en fonction des situations géographiques et des populations.

André Viola, Président du Conseil Général de l'Aude

Il faut sortir de l'uniformité si l'on veut garantir l'égalité. La loi doit permettre d'innover. En tous cas, les départements ont acquis une compétence en matière d'action sociale, ce serait une erreur de la transférer soit à la région, trop éloignée du terrain, soit aux intercommunalités, trop disparates.

Pierre Jarlier, Sénateur-maire de Saint-Flour, premier Vice-président délégué de l'APVF

C'est le début du mandat municipal, les maires ont besoin de lisibilité. La loi de décentralisation doit donc donner les nouvelles règles du jeu rapidement.

La loi de décentralisation doit renforcer les intercommunalités, mais éviter d'imposer un seuil minimal de population arbitraire. Une échelle intermédiaire reste utile, pourquoi pas une « fédération d'intercommunalités » ? En revanche, il n'est pas utile que le RSA ni les services de lutte contre l'incendie reste gérés par les collectivités. Enfin, Pierre Jarlier estime que la réforme doit rendre plus équitable le financement des communes. La montée en puissance du FPIC est un premier pas, mais c'est, au-delà, le mode de calcul de la DGF qui doit être réformé.

Martin Malvy, Président d'honneur de l'APVF

Le Président d'honneur rappelle que les premières revendications des petites villes aux Ières Assises en 1990 à Chinon plaçaient déjà les charges de centralité comme la principale revendication.

Martin Malvy trace ensuite les grandes lignes du rapport co-produit avec Alain Lambert : il faut mettre fin à la méconnaissance des collectivités par les fonctionnaires de l'Etat, mettre fin à la défiance des collectivités entre elles.

Le Président appelle enfin à « arrêter le discours qui consiste à dire que ce sont les métropoles qui vident nos territoires. C'est faux. C'est un contresens économique ». Il estime qu'une métropole évite le départ de la richesse vers les pays émergents. Ce sont les Régions qui, par leur taille et, demain, leurs compétences, ont la responsabilité de faire que le développement des métropoles puisse entraı̂ner un développement économique du reste du territoire.

Pour Martin Malvy, il faut dissocier la question de l'effort de redressement et celle de l'organisation territoriale, qui se poserait dans tous les cas. On ne peut quoi qu'il en soit pas se passer d'un échelon intermédiaire.